

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.44995 (2016/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR -
Organe octroyant l'aide	Département des Alpes Maritimes 147 boulevard du Mercantour B.P 3007 06201 Nice Cedex 3 https://www.departement06.fr
Titre de la mesure d'aide	Alpes-Maritimes: Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle (fiction unitaire, série, animation, long métrage).
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales Délibération n°8, séance du 6 novembre 2015, approuvant le règlement intérieur du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	06.11.2015 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités cinématographiques; vidéo et de télévision
Type de bénéficiaire	Toutes les entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0 3000 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	50 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.departement06.fr/aides-aux-partenaires-culturels/aides-au-cinema-et-a-l-audiovisuel-2786.html>